



# PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES D'ENTRAINEMENT SPORTIF SUR SELECTION ORGANISEES PAR LES STRUCTURES FEDERALES

-  
**ETE 2020**

Mise à jour : 28-07-2020

---

*Les protocoles FFJDA ont vocations à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'état.*

---

Ce protocole a pour objectif de permettre une reprise encadrée et rassurante des activités d'entraînement sportif pour les différentes populations, de minimales à seniors, regroupées dans le cadre de sélections.

Il s'applique aux regroupements sportifs organisés par la FFJDA et ses Organismes Territoriaux Délégataires : comités et ligues, sauf regroupements des équipes des France, faisant l'objet d'un protocole spécifique.

Par ces principes, la FFJDA participe également à l'effort national de dépistage et de lutte contre la propagation du virus du Covid-19

**Entrée en Vigueur** : A partir du 18 Juillet 2020

## **Conditions de participations pour les stagiaires et pour l'encadrement :**

- Fournir un test PCR COVID-19 (écouvillon naso-pharyngé) daté de moins de 7 jours à l'ouverture du regroupement. Il est vivement conseillé d'anticiper la prise de RDV en laboratoire d'analyse ou de se rendre dans un centre de dépistage COVID-19 (Cf. site de l'Agence régionale de santé de sa région)
- Fournir le questionnaire de santé (Annexe 1) dûment rempli.
- Dans le cas d'au moins une réponse positive au questionnaire de santé, fournir un certificat médical d'aptitude à la reprise d'activité.

Il convient à chaque structure organisatrice de déterminer la mise en œuvre de ces modalités ainsi que la coordination de ce suivi par les personnes compétentes et habilités. (Médecin traitant, médecin de la structure, etc...)

Le mélange avec des publics qui n'auraient pas satisfaits aux conditions indiquées ci-dessus n'est pas autorisé dans le cadre du regroupement.

### **Regroupements concernés :**

- Entraînements et stages sportifs sur sélection, organisés par la FFJDA, les ligues et les comités.
- Stages sur sélection, organisés par les structures du Projet de Performance Fédéral : Pôles Espoirs, Pôles Frances et les structures associées (sections sportives, centres régionaux).

### **Désignation d'un référent Covid-19 :**

- Chaque structure organisatrice désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la bonne mise en place des conditions définies ci-dessous.

### **Conditions sanitaires générales :**

- Respect des règles communes d'hygiène : s'être douché, lavé les cheveux, coupé les ongles avant chaque séance. Porter un judogi propre.
- Lavage des mains et des pieds avant et après chaque séance de pratique.
- Respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos, en dehors des temps de pratique.

### **En amont des regroupements :**

- Il est conseillé de demander aux judokas sélectionnés, de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène et distanciation, dont le port du masque, sur une période de 15 jours précédant le regroupement.

### **Organisations matérielles :**

- Les organisations matérielles doivent être adaptées à l'application stricte des gestes barrières : effectifs en nombre raisonnable, gestion des flux et de la circulation adaptée.
- L'utilisation des vestiaires collectifs reste interdite jusqu'à nouvel ordre. Il convient donc d'organiser les modalités en conséquence et de prévoir les espaces individuels de stockage des affaires.
- Une attention particulière doit être accordée au nettoyage des lieux de pratique et des surfaces d'évolutions : protocole à établir en collaboration avec le propriétaire d'équipement.

### **Informations COVID-19 et ressources :**

- Retrouver les Informations fédérales sur la reprise d'activité : <https://www.ffjudo.com/deconfinement-les-bonnes-pratique>
- Retrouver les informations du gouvernement sur le site Covid-19 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Retrouver les ressources, visuels et outils de communication : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

